

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC7

présenté par
M. Durand, rapporteur

ARTICLE 21

A la première phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« de l'agriculture »,

les mots :

« de l'enseignement agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.